

# Correspondance du Valais

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **25 (1896)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CORRESPONDANCE DU VALAIS

Nos instituteurs continuent à se préoccuper vivement de l'amélioration de leur trop modeste position. Au printemps dernier, lors de la dernière réunion générale de la *Société valaisanne d'Education*, l'assemblée avait chargé son Comité de demander, déjà pour la session de mai, que le Grand Conseil veuille bien s'occuper sans retard de la revision de notre loi scolaire et particulièrement de l'amélioration de la position du personnel enseignant, question qui ne saurait être différée. Nous ne savons jusqu'à quel point le Comité s'est occupé de la mission qu'on lui avait confiée. Dans tous les cas, nous croyons que notre autorité législative ne s'occupe nullement de la chose, qu'on désirerait bien certainement voir enterrer pour ne pas être obligé de délier bourse. Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent nos instituteurs qui n'ont pas de quoi vivre avec un traitement de 50 fr par mois. Une réunion eut lieu l'autre jour dans le district de Martigny et les participants décidèrent d'adresser immédiatement une pétition au Grand Conseil. Presque en même temps le Comité de la *Société valaisanne d'Education* se mit aussi de l'avant pour faire signer une pétition dans le même but. Nous pensons que cette fois l'on aboutira, sinon il est certain que beaucoup d'instituteurs quitteront leur carrière pour une occupation plus lucrative qui leur fournira de quoi vivre. Ils n'auront, du reste, qu'à gagner, car il n'y a pas d'état où l'on gagne moins qu'en enseignant. Il est même question de se constituer en syndicat si nos autorités ne veulent absolument rien faire.

Nous sommes à l'époque des conférences annuelles. Quelques-unes ont déjà eu lieu, d'autres sont annoncées pour bientôt. Le sujet mis à l'étude est celui-ci :

*Soins particuliers à donner aux enfants dont les facultés intellectuelles sont peu développées.*

Comment ces enfants doivent-ils être traités :

a) *A l'école*, 1<sup>o</sup> pour l'enseignement des diverses branches ; 2<sup>o</sup> sous le rapport de l'émulation et des punitions ?

b) *Dans la famille ?*

Quelles sont les conséquences du manque de soins particuliers donnés à ces enfants ?

R.

*P.-S.* — Cette correspondance aurait dû paraître dans le dernier numéro du *Bulletin*, mais elle nous est arrivée un peu trop tard.  
(Réd.)

---

## VARIÉTÉ

---

Les crocodiles, alligators, caïmans, tous cousins germains, sont des animaux qu'il est bon de ne fréquenter qu'à distance. Pendant un an, j'ai vécu au milieu d'eux sans les perdre de vue ; ils n'attaquent l'homme qu'à bon escient, quand il tombe